SIVOM Sioule et Bouble
11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tél : 04.70.90.02.89
Mail : accueil@sivom-sb.fr

A partir de janvier 2027 et conformément à la législation en vigueur, il n'est plus possible de payer les factures émises par une entité publique par **TIP (Titre Interbancaire de Paiement)**.

De même, la fermeture des Centres d'Encaissement du Trésor Public ainsi que le risque de fraude ou d'escroquerie, entrainent **la disparition annoncée du chèque** comme moyen de paiement des factures émises par une entité publique.

Comment payer vos factures émises par le SIVOM Sioule et Bouble ?

Plusieurs moyens de paiement s'offrent à vous :

❶ Auprès du SIVOM Sioule et Bouble

- ➔ Par prélèvement automatique à l'échéance
- ➔ Par prélèvements mensuels

Nous proposons la mensualisation de vos factures sur le modèle suivant : 10 prélèvements, un mois blanc puis votre facture de solde.

Pour nous permettre de mettre en place la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance, merci de **nous retourner le coupon ci-dessous accompagné d'un RIB**.

Vous recevrez ensuite le contrat de prélèvement correspondant à votre choix, accompagné du mandat SEPA, qu'il faudra nous retourner complété et signé.

COUPON à retourner au SIVOM de Sioule et Bouble, à l'adresse ci-dessus avec un RIB

COMMUNE DE ……

Point de consommation à rappeler : ……..…

Nom : Prénom :

Opte pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A ECHEANCE (1) ☐

Opte pour le PRELEVEMENT MENSUEL (1) ☐

Nombre de personnes au foyer : ……

(1) Cocher la case choisie

❷ **<u>Auprès du Trésor Public</u>**

➔ Par **<u>PayFip</u>** sur le site sécurisé du Trésor Public, **www.payfip.gouv.fr** en saisissant les informations présentes au dos de vos factures :
Identifiant collectivité : XXXX Référence : XXXXX



➔ Par **<u>virement bancaire</u>** sur l'IBAN du Service de Gestion Comptable chargé du recouvrement, mentionné au verso de votre facture.

Si besoin, les agents de <u>France Services</u> sont là pour vous aider dans vos démarches en ligne. Se rapprocher de votre Mairie pour connaitre les dates et lieux de permanence.

❸ **<u>Auprès d'un buraliste agréé</u>** muni de votre facture

➔ en numéraire (<300€),
➔ par carte bancaire.